COMMUNE de LANDEHEN

Restaurant Scolaire 2022-2023
A retourner en mairie

ENFANTS SCOLARISES

Nom Prénom : Classe :
Date et lieu de naissance : à
A compter du : (1) Fréquentation hebdomadaire : - Tous les jours.
- Seulement, jours suivants : ……

Nom Prénom : Classe :
Date et lieu de naissance : à
A compter du : ……(1) Fréquentation hebdomadaire : - Tous les jours.
- Seulement, jours suivants : ……

Nom Prénom : Classe :
Date et lieu de naissance : à
A compter du : ……(1) Fréquentation hebdomadaire : - Tous les jours.
- Seulement, jours suivants : ……

PARENTS

Nom et prénom du père :
Profession :
Tél. domicile :
Tél. portable :
Tél. travail :
Adresse :
Mail :

Nom et prénom de la mère : «F10»
Profession :
Tél. domicile :
Tél. portable :
Tél. travail :

J**e (nous) soussigné(es)**……..……...(nom prénom du ou des parents),
Parent(s) de(s) l'enfant(s)
Nom, Prénom :
Nom, Prénom : …… ……
Nom, Prénom : …… ……

1. **Approuve (ons) la charte de vie au restaurant scolaire**

2. **Autorise (ons) :**

Le Maire ou le personnel Municipal à prendre en cas d'urgence toutes les dispositions de transport, d'hospitalisation ou d'interventions cliniques jugées indispensables et urgentes. L'enfant sera transporté vers l'hôpital le plus proche
❑ oui ❑ non

L'utilisation de photos et leur diffusion dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la Commune et la presse locale essentiellement.
❑ oui ❑ non

3. **Informe(ons) :**

❑ que mon (notre, nos) enfant(s) ne souffre(nt) d'aucune allergie alimentaire.
ou
❑ que mon (notre, nos) enfant(s) :
Nom, Prénom, Classe :……
Nom, Prénom, Classe :……
Nom, Prénom, Classe :…… ……
❑ Souffre(nt) d'une allergie alimentaire (certificat médical obligatoire)
❑ nécessite(nt) la constitution d'un PAI (Plan d'accueil Individualisé)

❑ **Optons pour le paiement des factures par prélèvement**
- Pour les prélèvements déjà mis en place l'année passée : fournir un RIB si changement de coordonnées bancaires
- Pour tout nouveau prélèvement la demande est à faire en mairie

Le ……..
Signature(s) **:**

(1) Barrer mention inutile

Mme le Maire vous informe : « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destine à la gestion des services périscolaires (effectifs, facturation…) Les destinations des données sont : le personnel du service administratif. Conformément a la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifie en 2001, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Mairie de Landéhen– 7 Place du Bourg – 22400 LANDEHEN. Vous pouvez également pour motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ».